

Caen

Les accompagnants d'élèves handicapés inquiets



Six mois après leur mobilisation de l'automne, ils sont toujours en attente d'une véritable reconnaissance de leur métier. Et le projet de mutualisation n'est pas là pour les rassurer.

Pourquoi ? Comment ?

Qui sont les Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ?

Ce sont des personnes contractuelles de l'Éducation nationale. Elles interviennent près des élèves, qu'ils souffrent de handicap moteur ou de troubles mentaux. Ils ont bien souvent du temps de travail partiel (jusqu'à 24 h par semaine) et sont payés au Smic (ce qui fait entre 750 et 900 € par mois en moyenne). Actuellement, c'est la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui affecte le nombre d'heures dédiées à chaque élève. Le problème global vient du fait qu'il y a trop d'enfants et pas assez d'AESH.

Pourquoi sont-ils en colère ?

Ce qu'ils veulent avant tout, c'est une reconnaissance de leur métier. Pas de formation initiale, une initiation de 60 h est seulement prévue ; pas de formation continue, du temps partiel imposé, des salaires qui n'évoluent pas, même après plus de dix ans de carrière, des titularisations qui n'interviennent qu'après six ans de contrat à durée déterminée. Les motifs d'insatisfaction sont énormes pour des personnels qui ne comptent pourtant pas leurs heures " pour le bien-être des enfants »." C'est ce qui les a poussés dans la rue à l'automne. " Six mois après, les choses n'ont pas beaucoup évolué », constatent amèrement Alexandra, Marie-Claude, Ludivine, Nathalie et Gloria, membres du collectif AESH14. Le projet de loi envisagé leur laisse même craindre le pire.

Quelles sont les évolutions envisagées ?

La loi envisage la mise en place de Pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial). " Les heures affectées par élèves disparaissent. Ce sont les chefs d'établissement qui détermineront le nombre d'heures dont ils ont besoin et les besoins en AESH. " Une mutualisation qui inquiète. " Cela peut signifier qu'on fasse deux heures le matin dans une école puis l'après-midi dans un lycée. C'est déstabilisant aussi pour les élèves car il faut du temps avant d'établir une relation de confiance, c'est particulièrement vrai pour des enfants autistes par exemple. Là, ils pourront avoir cinq ou six AESH différents. " Autre crainte évoquée, l'affectation des personnels près des enfants les plus perturbants, « **on va aller au plus urgent** ». Surtout, il y a encore beaucoup d'incertitude. " Il y aurait des expérimentations mais il est compliqué d'avoir des retours. Les chefs d'établissement, la Maison du handicap n'ont guère plus d'informations ", s'inquiètent encore les membres du collectif. Autre inquiétude, le deuxième employeur. " Au lieu de nous augmenter, on nous propose de compléter nos horaires en assurant du périscolaire, de la garderie ou de la surveillance des cantines par exemple... "

Comment s'organisera la mobilisation ?

Pendant un mois, les AESH vont alerter sur la situation. " On informe sur notre métier. Parfois, les enseignants ne savent pas que nous n'avons pas de formation... " Des mobilisations ou manifestations sont également envisagées, notamment le 15 mai, jour où le projet de loi sera discuté au Sénat. L'occasion de faire valoir leurs droits : titularisation sur des emplois qui sont pérennes, formation initiale d'un an, accès au plan de formation académique, affectation dans deux établissements maximum, constitution d'une brigade de remplacement... "Une vraie reconnaissance quoi. "

Jean-Luc LOURY.



Les AESH sont très inquiètes de la future réforme. - Crédit: Ouest-France